

## L'agriculture et l'agroalimentaire dans le Finistère



### Résumé :

L'agriculture représente un poids économique majeur pour le département. La valeur de la production agricole s'élève à 2,33 milliards d'euros en 2014. Le Finistère est le 1<sup>er</sup> département français pour certaines cultures légumières (choux-fleurs, artichauts, échalotes, tomates) et le 1<sup>er</sup> en production de porcs et le 5<sup>ème</sup> en production laitière. Les différentes filières sont très structurées et l'aval, constitué des établissements agroalimentaires, représente 45% des emplois industriels départementaux.

### 1/ Dimension sociale et économique

**A. Les entreprises et les emplois** (sources : AgresteBretagne RA 2010 et fichier des entreprises des CCI du Finistère – 2014)

Le nombre d'exploitations agricoles s'élève à 7 800 en 2010 (superficie moyenne de 49 ha) au sens du recensement agricole (contre 11 280 exploitations en 2000, soit une baisse globale de 31 %) et emploie 17 500 actifs permanents (chefs d'exploitations, actifs familiaux et salariés), soit environ 5% de la population active du département. Les emplois salariés permanents ont augmenté de 15% en 10 ans.

Les surfaces agricoles occupent 385 000 ha, soit 57% du département. Elles ont diminué de 3,1 % entre 2000 et 2010 à un rythme plus faible que dans les autres départements bretons.

A cela s'ajoute le poids du secteur agro-alimentaire qui représente 618 établissements (industries et commerces de gros y compris les coopératives) pour 18 651 emplois, soit 45% des emplois de l'industrie finistérienne.

Outre les emplois dans les industries et le négoce de produits de la mer, les IAA liées aux productions agricoles du territoire représentent près de 15 000 emplois, dont plus de 40 % dans le secteur des viandes. Cependant, les effectifs salariés de l'agroalimentaire du Finistère continuent de baisser en 2014 (- 4%). Ces quatre dernières années ayant été marquées par les difficultés des grandes entreprises tels que DOUX et TILLY-SABCO dans la volaille (2012), GAD à Lampaul-Guimiliau dans le Porc (fermeture du site en 2013), de Marine Harvest Kristen à Poullaouen dans le saumon (fermeture en 2014) et de Boutet-Nicolas à Rosporden dans les légumes industriels (fermeture en 2014).

**B. Les principales filières et leur poids respectif** (sources : AgresteBretagne RA2010, Tableaux de l'agriculture bretonne Édition 2015, Chiffres clés 2015 La Ferme Finistère de la Chambre d'agriculture, Observatoire de la production Bio en Bretagne édition 2015, SIGAL données 2014 pour la filière volaille)

**La filière porcine représente 26% de la valeur de la production agricole finistérienne.**

Environ 1 500 élevages produisent 430.000 tonnes de viandes par an et détiennent 20% du cheptel national ce qui place le Finistère au **1<sup>er</sup> rang national**. Les 2/3 des élevages sont de type naisseurs-engraisseurs et 1/3 engraisseurs (pas de truies). Le Finistère compte également environ 20 exploitations porcines spécialisées naisseurs. Cette filière a mis en œuvre depuis 15 ans de nombreux investissements environnementaux (260 stations de traitement fonctionnelles).

Le secteur de l'élevage porcin se caractérise par un taux particulièrement élevé d'organisations de producteurs (OP). Les groupements de producteurs ont joué dans le passé un rôle considérable dans le développement du secteur. Ils se sont développés en ayant mis en œuvre de manière pertinente et en synergie, deux fonctions essentielles :

- une fonction commerciale avec notamment la mise en place du marché au cadran,
- une fonction d'appui technique pour diffuser auprès des producteurs un modèle économique performant et innovant, notamment en matière génétique.

Le siège social de 3 OP est situé dans le Finistère : AVELTIS, basée à Landivisiau, PRESTOR, basée à Kersaint Plabennec et PORELIA, basée à Pleyben. La coopérative Aveltis, basée à Landivisiau, est le deuxième groupe français après la coopérative Cooperl (22).

**La filière laitière représente 21% de la valeur de la production agricole du Finistère** avec environ 2 700 producteurs et une référence laitière moyenne d'environ 456.000 litres par exploitation pour la campagne laitière 2014/2015. Le Finistère arrive au 5<sup>ème</sup> rang français avec 4,7% des livraisons.

L'industrie laitière est représentée dans le secteur coopératif (notamment par Laïta, filiale du groupe EVEN, et Entremont, filiale du groupe SODIAAL) et privé (notamment par SILL, ROLLAND, SYNUTRA). Les 1<sup>ères</sup> fabrications de poudres de lait infantiles de la nouvelle usine SYNUTRA basée à Carhaix-Plouguer devraient être commercialisées vers le marché chinois courant de l'automne 2016. La SILL prévoit également pour fin 2017 la construction d'une tour de séchage sur la zone industrielle de Lavallot à Guipavas, avec un objectif de production de 25 000 T de poudres de lait infantiles/an et 70 à 80 emplois à la clé.

**La filière volaille représente 17% de la valeur de la production agricole du Finistère** (principalement en volailles de chair) et se situe au 3<sup>ème</sup> rang national. Elle comprend environ 44 producteurs d'œufs (35.000 poules en moyenne) et 425 exploitations volailles de chair (1300 m<sup>2</sup> en moyenne). Le recensement agricole de 2010 montre qu'au cours de la dernière décennie, le cheptel de poules pondeuses a diminué de 38% et la surface de bâtiment dédiée à l'élevage de volaille de chair de 25%, sous l'effet des mises aux normes bien-être et des crises avicoles successives.

La production de volaille de chair est orientée vers les marchés export, principalement au Moyen-Orient, avec la présence dans le département de deux opérateurs : DOUX (Châteaulin) et TILLY SABCO BRETAGNE (Guerlesquin). Actuellement, cette filière est fragilisée du fait de la concurrence brésilienne, de l'épisode d'influenza aviaire touchant la France depuis fin 2015 et de problèmes géopolitiques dans des pays tels que le Yémen. Depuis fin juillet 2016, l'entreprise TILLY SABCO BRETAGNE est en redressement judiciaire.

**La filière légumière** représente **11% de la valeur de la production agricole du Finistère**. Les productions réparties sur environ 21 000 hectares sont classées en quatre grandes catégories : légumes de plein champ pour le marché du frais (15 500 ha), légumes de plein champ pour la transformation (4 700 ha), maraîchage et légumes cultivés sous serre (400 ha). Les cultures légumières présentes sont diversifiées et le département se situe au **1er rang national pour le chou-fleur, l'artichaut, l'échalote et la tomate (sous serres chauffées)**. Le Finistère représente 55 % de la production de tomate bretonne soit 15 % de la production nationale de tomate. Le dynamisme de cette activité, exigeante en main d'oeuvre (6 à 9 salariés / ha), est lié aux organisations de producteurs SICA SAINT POL (organisation de producteur « pionnière » créée en 1961 autour d'Alexis Gourvennec) mais également à la coopérative SAVEOL à Plougastel Daoulas (spécialisée dans la tomate et la fraise sous serres).

Environ 1 800 exploitations sont orientées vers la production légumière : **1 100 en légumes de plein champ pour le frais** (littoral nord du Finistère, autour de la SICA St Pol), 370 en légumes pour la transformation (Finistère-sud), 180 serristes (littoral nord et ceinture de Brest en lien avec la coopérative SAVEOL) et 70 en maraîchage.

A l'inverse des autres producteurs de légumes, ceux destinés à la transformation sont faiblement spécialisés. **Le légume industrie**, dont le Finistère se situe au 5ème rang national, s'insère dans une rotation de polyculture-élevage pour la plupart de ces exploitations. La mise en place annuelle se fait sous forme de contrat avec les organisations de producteurs en accord avec les transformateurs. Les surfaces dédiées au légume industrie sont en baisse depuis 10 ans au profit des grandes cultures (attrait financier plus important).

**Les autres filières** se répartissent pour la filière viande bovine à environ 7% de la production, les autres productions végétales (céréales, fourrages, pommes de terre) à 16% et le secteur pépinières – fleurs et divers à 2%.

**Les circuits de commercialisation** diversifiés se sont également développés ces dernières années : ainsi environ 10% des exploitations vendent tout ou partie de leur production en circuits courts. Par ailleurs, en 2014, avec 514 exploitations en agriculture biologique (représentant 4% de la SAU), le Finistère est le 1er département breton en nombre de fermes biologiques. Le nombre de fermes et de surfaces en Bio est en constante augmentation depuis 2010.

## 2/ Les enjeux territoriaux

Ils se déclinent territorialement autour de 3 axes stratégiques:

- Maintenir des bassins de production performants en lien avec l'aval.
- Maîtriser la gestion des espaces sur les territoires à conciliation d'usage (littoral et périurbain)
- Assurer la pérennité de la ressource en eau, sur son volet qualitatif et quantitatif

### A. Une diversification : la production d'énergie

Dans une économie incertaine et volatile, l'agriculture finistérienne tournée vers les marchés extérieurs doit se moderniser et innover pour rester compétitive. Les enjeux liés à la production d'énergies renouvelables et aux économies d'énergie sont également au premier plan des défis à relever : cela passe

par un développement des énergies renouvelables (photovoltaïque sur les bâtiments agricoles et méthanisation des effluents d'élevage en particulier).

Actuellement, dix méthaniseurs agricoles sont en fonctionnement dans le Finistère. Dans le même temps, une dizaine de projets de méthanisation agricoles sont à des stades d'avancement divers (phase travaux, recherche de financement ou en phase administrative) et devrait aboutir d'ici un à deux ans.

Parallèlement, de nombreux serristes du nord-Finistère s'équipent en cogénération. En effet, malgré les progrès technologiques, le chauffage des serres demeure un poste de consommation d'énergie important (principalement gaz, mais également bois). La cogénération du gaz permet de produire d'une part de la chaleur et du CO<sub>2</sub> utilisés dans les serres mais également de l'électricité, injecté sur le réseau et revendu à EDF Obligation d'Achat.

## **B. Une nécessaire préservation du foncier agricole et la conciliation des usages**

La tension sur le foncier agricole est particulièrement présente dans les zones de forte concentration de production (nord et centre-ouest du département), s'exprimant en particulier au travers de concurrences entre projets d'installation, de consolidation, de pression à l'urbanisation (littoral et péri-urbain) ou destinés à un usage de loisirs non-agricole. Le recensement agricole montre l'accélération de la perte de foncier agricole : -1 210 ha/an sur la période 2000/2010 contre -530ha/an pour la période 1988/2000.

Créée par la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt du 14 octobre 2014, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers participe à la prise de conscience générale de la nécessité d'une gestion plus économe du foncier, en particulier des terres agricoles.

Au-delà des consultations obligatoires, la CDPENAF est l'organe de pilotage de la révision de la charte départementale *agriculture et urbanisme* qui a été signée le 20 février 2014 signée par le préfet, le président de la chambre d'agriculture, le président du conseil général et le président de l'association des maires.

A noter également concernant l'agriculture finistérienne, l'enjeu portant sur les exploitations agricoles en zone littorale. On dénombre en effet entre 420 et 630 sièges d'exploitations agricoles situés dans les espaces proches du rivage ; la loi « littoral » impose la construction en continuité de l'existant (dérogation possible pour la mise aux normes et les activités générant des nuisances). Un groupe de travail réunissant la chambre d'agriculture et les services de l'Etat (services chargés de l'urbanisme et de l'agriculture) a été constitué. Il permet une meilleure anticipation et un meilleur accompagnement en amont des projets de mise aux normes ou d'évolution des exploitations concernées.

Enfin, concernant le contrôle des structures il est à noter, en application des dispositions de la loi d'avenir, le remplacement des actuels schémas départementaux par un schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) en application depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

